

RÉUNION DU CONSEIL DE DIRECTION DE L'ETF 20 NOVEMBRE 2012

PROCÈS-VERBAL

1. INTRODUCTION

La réunion du conseil de direction de l'ETF se déroule à Turin le 20 novembre 2012 sous la présidence de Jan TRUSZCZYŃSKI, directeur général de la DG Éducation et culture de la Commission européenne (CE).

Le président souhaite la bienvenue au nouveau membre du conseil représentant le Portugal, Isilda FERNANDES. Les experts indépendants nommés par le Parlement européen sont tous présents. Assistent également à la réunion les fonctionnaires de la Commission suivants: Gerhard SCHUMANN-HITZLER (directeur, DG Élargissement), Maria Rosa DE PAOLIS (DG DEVCO), Joao Delgado (chef d'unité, DG Éducation et culture), Thomas BENDER (chef d'unité, DG EMPL) et Ana STAN (DG Éducation et culture). Miriam BREWKA PINO représente le service européen pour l'action extérieure (SEAE). Pasqualino MARE représente le comité du personnel de l'ETF.

La Belgique, l'Estonie, la France, la Grèce, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ainsi que les observateurs de l'Azerbaïdjan, de la Turquie et de la Jordanie ne sont pas présents.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté par le conseil sans modification.

3. SUIVI DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

i. Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente, qui s'est tenue le 15 juin 2012, est approuvé tel que proposé.

ii. Suivi de certains points d'action et procédures écrites

Shawn MENDES, de l'ETF, présente les actions menées au titre du suivi de la réunion de juin 2012:

- Mises à jour du projet de programme de travail 2013 de l'ETF sur la base des commentaires formulés par les membres du conseil concernant: i) les programmes du partenariat oriental, ii)

- la gestion des risques de l'ETF, et iii) une corrélation plus explicite entre le contexte politique de l'Union et les actions encouragées par l'ETF;
- le rapport relatif à la mise en œuvre de la décision du conseil de direction sur la base des recommandations du groupe de travail sur l'analyse et l'évaluation des coûts de gouvernance de l'ETF sera présenté l'année prochaine, lors de la réunion du conseil qui se tiendra en novembre 2013;
 - une procédure écrite relative au budget rectificatif 2/2012 a été effectuée avec succès du 11 au 17 octobre 2012.

4. PROGRAMME DE TRAVAIL 2013 DE L'ETF

Madlen SERBAN et **Xavier MATHEU** présentent le deuxième projet de programme de travail de l'ETF, qui tient compte des propositions formulées lors de la réunion du groupe de travail du conseil de direction qui a eu lieu le 11 septembre, des discussions qui se sont tenues le 2 octobre dans le cadre du dialogue structuré avec la Commission et de l'avis rendu par cette dernière le 8 octobre.

Les modifications apportées sont les suivantes: i) mise à jour des budgets des projets, du nombre d'interventions et des tableaux d'établissement du budget par activité, afin qu'ils soient conformes aux nouvelles demandes reçues; et ii) modifications consécutives à la consultation interservices de la Commission [secrétariat général (juridique): dénomination des institutions et des organes; service européen pour l'action extérieure: mention de la communication de mai 2012 (mise en œuvre de la politique européenne de voisinage) et des négociations sur les zones de libre-échange avec l'Arménie, la Géorgie et la République de Moldavie; DG HOME: mention de la politique de l'Union en matière de migration et de mobilité des travailleurs; DG EMPL: augmentation des investissements dans les pays du partenariat oriental].

La structure du projet de programme de travail reste la même que celle proposée en juin: objectifs et priorités thématiques pour 2013, contexte politique, activités contribuant au développement du capital humain, gestion des ressources, gouvernance et gestion.

Pour 2013, les hypothèses sont les suivantes: la subvention de la Commission européenne pour l'ETF sera de 20 144 500 euros, le nombre total de postes s'élèvera à 135, et le nombre total d'équivalents temps plein disponibles sera de 129,5. Ces hypothèses tiennent compte de la réduction du personnel de 1 % décidée par la Commission.

Les principaux objectifs pour 2013 consistent à: renforcer l'analyse globale et fondée sur des faits probants de la réforme de l'EFP dans les pays partenaires par le biais du processus de Turin; renforcer la capacité des pays partenaires à développer et utiliser des outils pour l'élaboration de politiques fondées sur des faits probants; améliorer l'analyse du marché du travail et les prévisions, et soutenir la réforme des systèmes d'enseignement et de formation professionnels (EFP) au regard de celles-ci; soutenir le cycle de programmation de l'instrument de politique extérieure de l'Union et, le cas échéant, la dimension extérieure des politiques intérieures; diffuser les informations pertinentes et encourager les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre l'Union et les pays partenaires, ainsi qu'entre les pays partenaires eux-mêmes, dans le domaine du développement du capital humain.

Au total, 147 interventions sont prévues pour 2013, contre les 144 interventions initialement prévues par le cadre financier pluriannuel. Cette modification résulte de l'ajout de deux nouveaux projets: GEMM et FRAME. Les opérations de l'ETF sont décrites aux niveaux régional et national. Dans chaque pays partenaire, un plan de mise en œuvre détaillera les modalités de mise en

pratique une fois le programme adopté. Les opérations de l'ETF aux niveaux national et régional sont guidées par le processus de Turin, les travaux de l'ETF et le dialogue politique avec les principales parties prenantes en 2012. En se basant sur l'analyse réalisée pour chaque pays partenaire, les domaines d'action thématiques pour le soutien prioritaire tiennent compte, pour chaque pays, des cinq critères suivants: i) priorité dans les relations extérieures de l'Union et ses relations contractuelles; ii) priorité du développement du capital humain dans les relations extérieures de l'Union et au niveau régional; iii) priorité donnée au développement du capital humain comme indiqué par les stratégies et politiques nationales documentées et les engagements en matière de ressources; iv) engagement des parties prenantes envers le développement du capital humain comme indiqué par leur contribution et leur participation aux stratégies de réforme nationales; et v) association des autres bailleurs de fonds au développement du capital humain et coopération avec ceux-ci pour éviter les chevauchements.

En ce qui concerne les projets régionaux, l'ETF entend prolonger le projet d'éducation inclusive dans la région de l'élargissement et soutenir les mesures en faveur des initiatives régionales de l'Union et du dialogue politique. À la demande de la DG EAC et de la DG ELARG, l'ETF mettra en place un nouveau projet, intitulé FRAME, qui soutiendra l'élaboration de stratégies globales de développement des ressources humaines. En Europe orientale, l'ETF poursuivra ses activités au titre du projet régional relatif à la poursuite de la formation professionnelle ainsi que celles associées aux partenariats pour la mobilité. En Asie centrale, l'accent sera placé sur le développement des établissements scolaires. Dans le sud de la Méditerranée, les éléments clés seront la dimension régionale des qualifications sectorielles, l'éducation à l'esprit d'entreprise et les compétences de gestion en faveur des PME: le soutien à la charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise (Euromed), le partenariat social et la promotion du dialogue politique et de l'emploi dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée. À la demande de la DG EAC et de la DG DEVCO, l'ETF mettra également en œuvre le projet intitulé «Gouvernance au profit de l'employabilité dans la région méditerranéenne» (GEMM).

Des exemples d'activités par pays sont présentés pour la Libye, l'Azerbaïdjan, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et le Kazakhstan.

L'ETF prévoit de poursuivre le développement méthodologique pour soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des faits probants et la gestion des connaissances en consolidant les réseaux Torinet dans onze pays partenaires et en renforçant la capacité de l'ETF à saisir et à récupérer les connaissances acquises grâce à ses activités.

Les résultats du processus de Turin 2012 seront examinés par l'ensemble des pays au cours de la conférence des entreprises qui sera organisée en mai 2013.

En ce qui concerne l'expertise thématique, il est nécessaire de développer les six communautés de pratique qui suivent de près les évolutions au sein de l'Union, des pays partenaires et sur la scène internationale, qui conservent et consolident les connaissances de l'ETF, qui apportent une aide en matière de contenu aux projets régionaux et par pays de l'ETF et qui explorent la possibilité de développer de nouveaux champs d'action. Ces communautés de pratique doivent être développées dans les domaines thématiques suivants: i) qualifications et qualité, ii) développement régional et gouvernance, iii) développement durable, iv) emploi et employabilité, v) inclusion sociale, et vi) éducation à l'esprit d'entreprise et compétences de gestion. Parallèlement, l'ETF poursuivra trois projets de développement d'outils méthodologiques dans le cadre des activités par pays: i) mise en concordance et anticipation des compétences, ii) apprentissage dans différents contextes, et iii) migration et compétences.

Madlen SERBAN présente le projet GEMM, qui vise à accroître l'employabilité des jeunes et des femmes en renforçant les capacités des différentes parties prenantes qui participent à la gouvernance de l'EFP aux niveaux national (système) et local, afin d'améliorer la qualité et l'adéquation des systèmes d'EFP mis en place dans la région. Deux groupes cibles prendront part à ce projet: i) au niveau législatif (national), les concepteurs de politiques d'EFP, les autorités responsables de l'EFP, les partenaires sociaux (représentants des employeurs et des travailleurs) et les organisations de la société civile; et ii) au niveau des établissements/écoles d'enseignement et de formation professionnels (local/régional), les directeurs d'établissements (publics, privés), les conseils d'administration des établissements (y compris les représentants des professeurs et des formateurs) et, en fonction des projets pilotes, des parties prenantes telles que les associations locales d'employeurs, de parents ou d'élèves, les autorités locales concernées par l'EFP, etc. La gouvernance sera abordée en rapport avec le financement de l'EFP et l'assurance qualité. Cela encouragera les gouvernements et les partenaires sociaux à participer activement et conjointement à l'élaboration de systèmes d'EFP et renforcera leur capacité à le faire. La proposition de la DG EAC et de la DG DEVCO prévoit l'allocation d'une enveloppe supplémentaire de deux millions d'euros pour la période comprise entre octobre 2012 et mars 2016, de sorte à augmenter la portée des activités de l'ETF.

Lancé à la demande de la DG ELARG et de la DG EAC, le projet FRAME («Soutien à l'élaboration de stratégies globales de développement des ressources humaines dans les pays de l'élargissement») vise à soutenir l'élaboration de stratégies globales de développement des ressources humaines en collaboration étroite avec les parties prenantes dans sept pays. Il s'agira d'une initiative majeure pour l'ETF qui durera deux ans. La DG ELARG allouera une enveloppe supplémentaire de 1,4 million d'euros. Le projet permettra: i) de mettre au point un ensemble complet d'instruments méthodologiques pour la prévision et l'évaluation des dispositions institutionnelles; ii) de déterminer une série d'indicateurs pour suivre l'efficacité des politiques; iii) de renforcer la capacité des acteurs nationaux à utiliser ces instruments et à les intégrer à leurs pratiques d'élaboration des politiques; et iv) de contribuer aux documents de la DG ELARG consacrés aux stratégies par pays pour la période 2014-2020. L'ETF assurera la coordination avec les autres acteurs stratégiques dans la région, y compris le Conseil de coopération régionale.

Comme pour les années précédentes, le projet de programme de travail 2013 est fondé sur des priorités. L'ETF planifie et gère ses actions au moyen d'une politique budgétaire axée sur les activités afin d'atteindre ses objectifs et d'utiliser efficacement ses ressources. Des bases sont définies afin de contrôler les progrès réalisés en cours d'année au moyen d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Les principaux risques découlant des activités et des interventions sont déterminés de sorte à pouvoir prendre des mesures appropriées. La planification est effectuée selon le principe de la cascade et est multidimensionnelle (géographique, fonctionnelle et thématique).

Torben KORNBECH RASMUSSEN (Danemark) demande des précisions quant aux implications de la demande de la DG HOME relative à la politique de l'Union en matière de migration. **Madlen SERBAN** explique que le concept de migration légale, au sens de l'Union, comprend une dimension liée aux compétences. Dans ce contexte, l'ETF met au point un ensemble d'activités dans le cadre des partenariats pour la mobilité avec l'Arménie et la République de Moldavie, et coopère, le cas échéant, avec la Commission sur des actions spécifiques menées en Géorgie, au Maroc et en Tunisie.

Le conseil de direction approuve le programme de travail 2013 de l'ETF sans formuler de commentaires.

5. PROJET DE BUDGET 2013 DE L'ETF

Alastair MACPHAIL (ETF) présente le projet de budget 2013 et précise qu'il ne deviendra définitif qu'après l'adoption du budget de l'Union. S'il s'avère nécessaire d'apporter des modifications à la version présentée, l'approbation du conseil sera demandée par voie de procédure écrite.

Le budget général de l'Union pour 2013 n'a pas été adopté et la Commission va présenter une nouvelle proposition, sans modifier l'enveloppe allouée à l'ETF.

Le projet de budget est fondé sur les lignes directrices de la Commission et comprend un gel nominal de la subvention ainsi qu'une réduction des effectifs (de 1 365 à 1 345) et des frais de personnel de 1 %. La proposition de la Commission relative au cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020 prévoit que les effectifs soient réduits de 5 % sur cinq ans pour l'ensemble des institutions et autres organes de l'Union. Cette mesure s'appliquera dès 2013.

La proposition prévoit que la subvention soit maintenue au même niveau que celui de ces dernières années. On constate une légère augmentation des dépenses de personnel et une faible diminution dans le titre 2. Les autres recettes proviendront des nouveaux projets GEMM (2 millions d'euros) et FRAME (1,4 million d'euros), qui seront inclus dans le budget l'année prochaine. L'ETF sollicitera l'approbation d'une version révisée du budget une fois que les fonds auront été transférés.

Jan TRUSZCZYŃSKI indique que les chiffres pour 2013 dépendent de la position adoptée par les États membres et le Parlement. Il fait également remarquer qu'il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur le budget rectificatif 2012 et que la Commission a été priée d'en présenter une nouvelle version. L'objectif est que le budget général de l'Union soit approuvé en décembre, lors de la dernière session du Parlement.

György SZENT-LÉLEKY (Hongrie) demande davantage d'informations au sujet des dépenses prévues au titre 2 (Bâtiments et infrastructures). **Alastair MACPHAIL** précise que le titre 2 comprend des dépenses liées aux conditions de travail de l'ETF: entretien des locaux, technologies de l'information et de la communication, éventuelle mise à niveau du matériel, courrier et télécommunications, etc. L'ETF verse aux autorités italiennes un loyer symbolique de 1 euro par an pour ses locaux à Turin, étant donné qu'à l'origine, la Commission a investi 5 millions d'écus pour la restructuration du bâtiment. Les négociations pour l'année 2013 ont été ouvertes avec les autorités régionales, qui sont propriétaires du bâtiment, et il semble que les frais administratifs risquent d'augmenter.

Karl WIECZOREK (Autriche) demande des précisions quant à la réduction budgétaire de 5 %. **Alastair MACPHAIL** explique que cette réduction s'appliquera sur cinq ans à partir de 2013, à raison de 1 % par an, et qu'elle portera également sur les frais de personnel.

Le conseil de direction adopte le budget 2013 et prend acte du fait que les chiffres définitifs ne seront connus qu'une fois que le Conseil et le Parlement européen auront rendu leur décision finale sur le budget général de l'Union.

6. PROJET D'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET LIGNES DIRECTRICES SOUS-JACENTES POUR 2014

Alastair MACPHAIL présente le projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses, qui constitue la première étape du processus budgétaire. Il explique que le montant prévu par la Commission dans le cadre financier pluriannuel 2014-2020 sert de base à la demande introduite auprès de celle-ci pour le budget 2014. L'ETF demande une augmentation de 2 % par rapport au niveau du budget 2013, de sorte à couvrir l'inflation.

En ce qui concerne les effectifs, l'ETF prévoit d'atteindre le plein emploi d'ici la fin de l'année 2013, sans modification des dépenses prévues au titre 2 et avec une augmentation des dépenses opérationnelles de 5 %. Par ailleurs, l'ETF réduit de 1 % son personnel statutaire et utilisera les recettes affectées provenant des deux nouveaux projets FRAME et GEMM pour engager du personnel auxiliaire complémentaire (agents contractuels) pour la durée de ces projets.

Le conseil de direction adopte le projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses et les lignes directrices sous-jacentes pour 2014.

7. BUDGET RECTIFICATIF 2012 DE L'ETF

Alastair MACPHAIL précise que la première modification du budget 2012 a été adoptée lors de la réunion du conseil de direction qui s'est tenue en juin. La deuxième modification, présentée pour approbation par voie de procédure écrite en octobre, vise à réaffecter une partie des économies réalisées sur les frais de personnel, dans la mesure où le Conseil n'a pas approuvé l'ajustement salarial. Les dépenses relatives aux subventions restent inchangées et la réduction de 2,7 % des dépenses liées au personnel est en partie réallouée au titre 2 (dépenses liées aux bâtiments et aux infrastructures) pour le réaménagement des espaces de travail et la modernisation du matériel. Le reste de la somme est allouée aux dépenses opérationnelles. Le montant total de la subvention est de 20 144 530 euros.

8. ACCORDS DE COOPÉRATION

Madlen SERBAN présente trois accords de coopération soumis au conseil pour approbation. Elle souligne la décision de l'ETF d'accroître la valeur ajoutée de ses interventions grâce à une meilleure coordination avec les institutions des États membres et les organes internationaux et régionaux, afin de renforcer le dialogue politique et l'apprentissage mutuel en ce qui concerne les avancées de l'Union dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels.

Pour ce qui est de l'accord de coopération conclu avec dvv international, les objectifs de coopération sont les suivants:

i) encourager et soutenir le développement de l'enseignement et de la formation professionnels dans les pays partenaires, en se concentrant sur l'éducation et la formation des adultes et sur l'apprentissage tout au long de la vie; et ii) permettre un partage des connaissances dans les domaines de l'éducation et de la formation des adultes et de l'apprentissage tout au long de la vie.

En ce qui concerne l'accord de coopération entre l'ETF et l'Institut international des sciences administratives/Groupe européen pour l'administration publique (GEAP), l'objectif principal est de promouvoir l'amélioration du fonctionnement des politiques publiques dans les pays partenaires de l'ETF. Cet objectif est lié à la fonction de l'ETF qui consiste à diffuser les informations et à

encourager la mise en réseau et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière de développement du capital humain. Certaines des manifestations régionales de l'ETF qui ont eu lieu en Jordanie en septembre 2012 ont été organisées conjointement avec le GEAP.

L'accord de coopération entre l'ETF et le secrétariat du Conseil de coopération régionale (CCR) vise à i) renforcer la coopération dans les domaines du développement du capital humain et du développement économique et social dans la région; ii) sensibiliser davantage les principales parties prenantes régionales à l'importance du capital humain pour le développement de la région; et iii) garantir un échange de connaissances structuré entre les institutions et les autres initiatives du CCR visant à renforcer et à encourager le développement du capital humain ou le développement économique et social.

Les accords de coopération prévoient un examen annuel de la mise en œuvre et les principaux résultats sont présentés dans le rapport d'activité annuel.

Le conseil de direction adopte l'ensemble des accords de coopération.

9. PLAN D'AUDIT STRATÉGIQUE 2013-2015 DU SAI

Dans la mesure où le service d'audit interne (SAI) ne peut pas assister à la réunion du conseil de direction, **Jan TRUSCZYŃSKI** présente le plan d'audit stratégique 2013-2015.

Le plan d'audit est basé sur un exercice d'évaluation des risques mené par le SAI en juillet 2012, qui couvre les principaux processus de l'ETF, au niveau opérationnel comme administratif.

L'objectif était de cerner des sujets d'audit plus précis et détaillés en se fondant sur une évaluation des risques, avec la participation des agences. La cartographie des risques est effectuée au niveau des sous-processus (opérationnels et support) dans le modèle MARCI.

Pour déterminer l'approche d'audit la plus appropriée en fonction des risques évalués, le SAI se basera sur la méthodologie MARCI. Cette méthodologie consiste à évaluer les risques en tenant compte des dimensions suivantes: l'impact (risque inhérent) d'un risque en cas de défaillance des contrôles, et la vulnérabilité (risque résiduel) après la réalisation des contrôles. L'approche d'audit dépendra de la combinaison de ces deux dimensions, comme expliqué ci-dessous:

1. amélioration de l'atténuation des risques: lorsque la direction n'est pas en mesure de garantir que les contrôles sont efficaces ou efficaces, elle devrait s'attaquer aux risques qui doivent être atténués. Dans un tel cas, si le service d'audit interne se contente de confirmer l'existence de risques déjà bien connus de la direction, la valeur ajoutée risque d'être limitée. Toutefois, le service d'audit interne pourrait adresser à la direction des recommandations pour l'élaboration et la conception de contrôles visant à réduire l'exposition et à suivre l'avancement des plans de remédiation;
2. confirmation de la fiabilité des contrôles: lorsque la direction donne une assurance raisonnable que les contrôles destinés à prévenir, détecter et corriger les risques sont à la fois efficaces et efficaces, le rôle du service d'audit interne est de confirmer la fiabilité des contrôles effectués par la direction. Lorsque la direction ne peut fournir qu'une assurance «conditionnelle» ou limitée (ce qui implique que certains contrôles fonctionnent, et que d'autres non), le SAI devrait auditer les contrôles considérés efficaces et contribuer à l'amélioration dans d'autres domaines, en fonction des besoins;
3. redéploiement des ressources: pour les processus entraînant un risque qui présente un faible impact sur la valeur et une faible vulnérabilité, le service d'audit interne peut tester l'efficacité des contrôles et émettre des recommandations pour accroître l'efficience;

4. mesure de l'impact cumulatif: en cas de faible impact sur la valeur associé à une vulnérabilité élevée, le service d'audit interne peut évaluer les impacts cumulatifs et la fréquence de manière à déterminer si ces risques sont susceptibles d'avoir un impact plus important.

Pour la période 2013-2015, le SAI propose quatre audits:

1. gestion des experts et des missions. Portée: planification, justification et suivi des missions et des experts; établissement du budget alloué aux missions et aux experts; sélection des experts et gestion de leurs éventuels conflits d'intérêts; et système de remboursement des frais de mission (conformité avec le cadre réglementaire existant);
2. système de gestion des performances et activités d'évaluation. Portée: systèmes de mesure et de gestion des performances mis en place au sein de l'agence et pratiques d'évaluation élaborées par l'ETF;
3. opérations géographiques (conception et mise en œuvre). Portée: systèmes et pratiques que l'agence met en place et élabore concernant l'assurance qualité des interventions de l'ETF conçues par le département «Opérations géographiques»;
4. gestion des risques de l'ETF, priorités et demandes ad hoc. Portée: principes et pratiques élaborés et mis en place concernant la gestion des risques, les priorités et les demandes ad hoc.

En réponse à la question de **Maria Rosa DE PAOLIS** (DG DEVCO), qui souhaite savoir s'il existe un plan d'action relatif au suivi des recommandations formulées lors des visites du SAI et si le SAI a repéré des risques élevés, le président déclare qu'aucun risque élevé n'a été décelé et qu'en 2012, aucun audit n'a été effectué, dans la mesure où l'évaluation des risques menée au niveau de l'ETF a été considérée comme une action importante.

Tarja RIIHIMAKI (Finlande) demande si le risque de réductions budgétaires peut être inclus dans la cartographie des risques du SAI. Le président répond que, si le budget 2013 n'est pas adopté d'ici la fin de l'année, l'ensemble des institutions de l'Union fonctionneront en utilisant des douzièmes provisoires, conformément à la réglementation actuelle.

Sara PARKIN (experte indépendante nommée par le Parlement européen) souligne le rôle du conseil de direction et fait référence à une phrase du document du SAI à ce sujet.

Le conseil approuve le plan d'audit stratégique 2013-2015 du SAI.

10. DOCUMENT DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2014-2020 DE L'ETF

Madlen SERBAN présente le document de planification stratégique 2014-2020 de l'ETF.

Ce document est soumis pour discussion uniquement. Il sert de base à la perspective à moyen terme de l'ETF pour la période 2014-2017, qui sera présentée au conseil l'année prochaine. La vision globale et la mission de l'ETF devraient rester inchangées. **Madlen SERBAN** souligne les principes d'action suivants:

- l'ETF est une agence de l'Union qui fournit une expertise impartiale et non commerciale sur les politiques publiques relatives au développement du capital humain;
- l'ETF encourage l'appropriation et la participation étendue des parties intéressées. Dans cette optique, l'ETF facilite l'élaboration de consensus et l'apprentissage mutuel entre les acteurs,

établissant ainsi un lien entre l'analyse des politiques et les accords concernant le choix et la mise en œuvre de ces dernières;

- l'ETF est en faveur d'une approche globale, qui prend en considération le contexte propre à chaque pays et qui est fondée sur des faits probants. L'EFP est envisagé dans un contexte plus large, sous l'angle des liens qui l'unissent à l'emploi, à l'insertion sociale, au développement de l'entreprise, à la compétitivité et au développement durable;
- les priorités de l'ETF évoluent constamment en fonction des modifications de son environnement opérationnel, des priorités de l'Union européenne et des demandes spécifiques émanant de celle-ci.

Les deux principaux champs d'action sont: i. le cycle politique fondé sur des faits probants et ii. le soutien aux politiques de l'Union européenne.

i. En ce qui concerne l'élaboration de politiques fondées sur des faits probants, l'ETF souhaite renforcer le savoir et les capacités des pays partenaires à tous les stades du cycle politique lié à l'EFP, afin de favoriser l'innovation et le développement durable en consolidant l'apport d'un soutien cohérent, continu, spécifique et éclairé et le renforcement des capacités dans les domaines de l'analyse des politiques et du conseil. Pour ce faire, il conviendra i) de renforcer l'approche globale concernant la manière dont l'EFP contribue au développement durable dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, en se concentrant sur la compétitivité et l'insertion sociale; ii) d'encourager l'élaboration de politiques fondées sur des faits probants, la participation de l'ensemble des parties intéressées et une vision commune; iii) de se tenir au courant des évolutions internationales au sens plus large en matière de développement du capital humain et de se concentrer sur les domaines dans lesquels une valeur ajoutée supplémentaire peut être apportée aux pays partenaires; et iv) de créer des possibilités d'apprentissage pour les réseaux de parties prenantes dans le domaine de l'analyse des politiques.

L'ETF prévoit également de continuer à renforcer les capacités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques d'EFP et à intensifier le soutien apporté aux pays en matière de suivi et d'évaluation. Les actions qui seront mises en avant visent à améliorer les processus de coordination des politiques entre les parties prenantes et aux différents niveaux de gouvernance en ce qui concerne l'élaboration des politiques; à créer des possibilités d'apprentissage pour les parties prenantes concernant la mise en œuvre du cycle politique; à élaborer des méthodologies et des outils destinés à accroître la capacité des pays partenaires à mettre en œuvre le cycle politique; et à contribuer à l'adoption, par les pays partenaires, de politiques en matière d'EFP et des cadres réglementaires y afférents.

Parallèlement, l'ETF encouragera l'élaboration de bilans et d'initiatives stratégiques dans un certain nombre de domaines pour chaque pays; elle créera des possibilités d'apprentissage politique en mettant en place des actions expérimentales pour guider la mise en œuvre à grande échelle des politiques; elle soutiendra la diffusion de bonnes pratiques des pays partenaires et de l'Union en matière de mise en œuvre des politiques; elle évaluera l'efficacité de la mise en œuvre des mesures politiques dans les pays partenaires; et elle renforcera les capacités de réexamen des politiques sur la base des enseignements tirés des pratiques d'évaluation et de suivi.

ii. Les actions liées au soutien politique apporté à l'Union sont également mentionnées. Ce soutien comprend des mesures visant à renforcer l'assistance que l'Union fournit aux pays partenaires en matière d'EFP, à améliorer la dimension extérieure des politiques de l'Union en matière de développement du capital humain et à mettre en place une plateforme pour l'échange

d'informations et de bonnes pratiques entre les institutions et les organes de l'Union et les pays partenaires, aux niveaux national et régional.

L'accent sera placé sur la coopération et la communication avec les principales parties prenantes actives dans le développement du capital humain, aussi bien dans les relations avec les institutions, les organes, les agences et les autres parties prenantes de l'Union, les États membres de l'Union, les organisations internationales et les banques de développement internationales, qu'en améliorant la qualité de la communication avec les parties prenantes et les réseaux des pays partenaires.

L'ETF aspire également à être une organisation européenne fiable et efficiente en maximisant les résultats et en accroissant l'efficience. Une série d'actions sont proposées à cette fin.

Les résultats visés pour 2020 portent sur la contribution de l'ETF à la mise en place, dans les pays partenaires: i) d'une politique en matière d'EFP plus efficace et associée à une meilleure gouvernance; et ii) d'une employabilité et d'une cohésion sociale et territoriale accrues. À cette fin, il conviendra de renforcer l'obligation de rendre des comptes et la confiance, ainsi que de développer et de consolider l'expertise au profit des pays partenaires et de l'Union.

Jean-François MEZIÈRES (expert indépendant nommé par le Parlement européen) remercie l'ETF pour la qualité du document et formule quelques commentaires d'ordre général, en soulignant l'importance d'élargir la perspective du document et en faisant remarquer que des événements tels que le Printemps arabe n'avaient pas pu être prévus il y a trois ans, lors de l'examen de la perspective à moyen terme. C'est la raison pour laquelle différents scénarios peuvent être envisagés. À titre d'exemple, il évoque les répercussions que les problématiques importantes de la relance économique, du taux de chômage élevé, du secteur informel et de la manière d'élaborer les politiques publiques au niveau national peuvent avoir sur les activités de l'ETF. L'évolution de l'EFP et de l'apprentissage tout au long de la vie constitue un autre domaine important dans lequel il conviendra d'investir durant la période à venir. Les réseaux sociaux et les technologies de l'information et de la communication sont des éléments qui garantissent et facilitent la mise à jour des connaissances et des compétences, et il conviendrait peut-être d'y accorder davantage d'attention.

Gerhard SCHUMANN- HITZLER (DG ELARG) souligne l'importance du travail de l'ETF pour la DG ELARG. Il se félicite également du fait que l'ETF considère que son rôle est fondé sur la demande et apporte un soutien aux politiques de l'Union. Il reconnaît les mérites de l'approche globale, qui encourage l'appropriation par les pays partenaires, ainsi que de l'approche différenciée axée sur les résultats. Le président partage son point de vue.

Torben KORNBECH RASMUSSEN (Danemark) accueille le document avec satisfaction. Il souligne l'importance de la proposition de l'ETF relative à l'amélioration du travail accompli jusqu'ici et suggère d'ajouter aux activités proposées les liens entre l'EFP et l'enseignement supérieur.

Miriam BREWKA PINO (SEAE) souligne la qualité du document et remercie l'ETF pour son approche proactive en matière de soutien des évolutions dans les pays voisins et pour ses activités dans le domaine du développement du capital humain.

11. SITUATION À LA SUITE DE LA VISITE DU CEPD EN 2012

Alice PISAPIA (ETF) indique au conseil que le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) a publié un rapport général et une attestation de conformité avec le règlement (CE)

n° 45/2001. Le Contrôleur européen de la protection des données a rendu visite à l'ETF et a approuvé un plan d'action. Les principaux accomplissements sont les suivants:

- tous les traitements impliquant des données à caractère personnel ont été répertoriés et un inventaire mis à jour a été fourni au CEPD;
- une structure garantissant l'application correcte du règlement a été mise en place en désignant des responsables pour chaque domaine d'activité (décision du directeur ETF/12/DEC/004);
- à la suite d'une consultation avec le CEPD, les modalités d'exécution ont été révisées et adoptées (direction du directeur ETF/12/DEC/015);
- les traitements pertinents ont été notifiés au délégué à la protection des données (DPD) par le responsable du traitement des données et ont été inclus dans le registre visé à l'article 26 du règlement (CE) n° 45/2001. Assisté par le CEPD, le DPD a répertorié, parmi tous les traitements impliquant des données personnelles (registre visé à l'article 26), celles qui, de par leur nature, leur portée ou leur objectif, étaient susceptibles de présenter des risques spécifiques pour les droits et libertés de la personne concernée;
- le registre du DPD a été présenté au CEPD fin octobre 2012 pour attester du niveau accru de conformité avec les normes du règlement;
- la politique de l'ETF en matière de vidéosurveillance, élaborée conformément aux lignes directrices du CEPD, a été adoptée (décision du directeur ETF/12/DEC/015);
- conformément au règlement (CE) n° 45/2001, une version succincte de cette politique a été publiée sur le site internet de l'ETF, et une page spécialement consacrée à ce sujet a été créée sur l'intranet de l'ETF.

11. DIVERS

Giedre BELECKIENE (Lituanie) indique que la présidence lituanienne organisera la prochaine réunion de la DG VET les 13 et 14 novembre, en lien avec une conférence de la présidence consacrée à l'inclusion dans le cadre de l'EFP.

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil de direction aura lieu à Turin le 14 juin 2013.

MESURES DE SUIVI:

En cas d'adoption du budget général de l'Union pour 2013, l'ETF lancera une procédure écrite pour l'approbation des modifications susceptibles d'être apportées au programme de travail 2013 et au budget 2013.

Une fois les recettes transférées pour les nouveaux projets GEMM et FRAME, l'ETF demandera une modification du budget 2013 par voie de procédure écrite.

